

n°86

Octobre 2013

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

- 1 **Éditorial**
- 2 **Communication environnementale au coeur de la gestion forestière de demain**
- 5 **Dossier : Journée Régionale de la Forêt**
- 10 **Assemblée Générale USM**
- 11 **Fogefor 2013-2014**
- 12 **Brèves**

Éditorial

Gérer l'équilibre sylvo-cynégétique.

La forêt est un milieu naturel, mais elle est aussi et surtout le gisement de produits exploités par l'homme pour ses besoins. Dans ce contexte, qui privilégie une gestion raisonnée de la production de bois, il convient d'assurer la pérennité de la ressource en permettant son renouvellement. La gestion forestière y pourvoit, mais elle est parfois contrariée par des situations qui viennent troubler ses objectifs.

Ainsi la pression de la grande faune devient problématique dès lors qu'un impact suffisamment significatif pour mettre en péril le milieu forestier est constaté. C'est une situation de ce type à laquelle les forestiers sont désormais confrontés en Champagne-Ardenne sur une grande partie du territoire, posant de nombreuses questions.

L'une d'entre elles est celle des moyens à mettre en œuvre pour éviter la fragilisation de l'écosystème forestier. À cette fin, il faut pouvoir disposer d'informations fiables, reconnues et partagées par l'ensemble des acteurs concernés.

Les forestiers ont engagé avec les instances cynégétiques et les pouvoirs publics, État et Collectivités, un travail de concertation pour mettre au point un dispositif d'évaluation qui doit permettre de donner une vision objective de la situation et surtout aboutir à la définition des moyens les plus appropriés pour assurer une gestion rationnelle et efficace concourant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le succès de la Journée de la Forêt Privée qui s'est tenue sur ce thème le 28 septembre dernier à Chaource nous conforte dans cette voie.

Il y va de l'avenir de la forêt tant du point de vue économique qu'écologique.

P. Bonhomme
Président du CRPF
de Champagne-Ardenne

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*





La communication environnementale au coeur de la gestion forestière de demain

Enjeux de la communication face aux échelles et intérêts de chacun

Concilier production économique et exigences environnementales. C'est ainsi que l'on peut résumer de manière globale la mission des chargés de missions environnement au sein des CRPF. Il ne s'agit pas d'une tâche aisée car cette mission est multiple : améliorer les connaissances sur le fonctionnement des différents milieux (forestiers et annexes), les utiliser et les diffuser, ou encore veiller à la cohérence des informations, des enjeux, des outils mis en place... Les piliers majeurs de cette mission sont la concertation et le dialogue avec les publics concernés : propriétaires, élus, administrations, acteurs de l'environnement... Les uns parce qu'ils possèdent les terres et en tirent profit (production, loisirs,...), les autres parce qu'ils font profiter les premiers de leurs connaissances scientifiques afin de pérenniser la production et d'optimiser les rendements tout en préservant les écosystèmes, ou d'autres encore parce qu'ils contribuent, voire définissent le cadre légal et réglementaire dans lequel l'avenir de ces parcelles se décide. On se rend vite compte que les enjeux sont variés et parfois contradictoires. C'est comme si des musiciens de styles différents devaient se réunir, chacun amenant son instrument, son tempo et son expérience, pour jouer une même partition. Il en ressort un sentiment de désordre qui est en fait le reflet de l'inadéquation des exigences humaines (lois économiques, sociales, nécessité de régularité des flux pour stabiliser les marchés...) aux caractéristiques environnementales (variabilité du climat, aléas climatiques, cycles biologiques évoluant sur des échelles de temps différentes...).

Le propriétaire forestier est directement confronté à cette dualité puis-

que la gestion de sa forêt doit être durable tout en étant soumise à un cadre réglementaire sans cesse évolutif. Les outils Natura 2000 (Charte et contrats) auxquels peut souscrire un propriétaire sont susceptibles d'évoluer tous les cinq ans, alors que son document de gestion doit être agréé pour une durée de 10 à 20 ans. Et ce, pour s'occuper d'arbres pouvant croître pendant des centaines d'années dans une forêt qui est parfois présente depuis des siècles. Cette imbrication d'échelles est sans doute à l'origine de la complexité administrative. S'en suit un empilement de zonages environnementaux et réglementaires en véritable surenchère environnementale qui, au final, laisse pourtant le propriétaire seul responsable de la gestion pratiquée sur sa parcelle. Cependant, il ne faut pas oublier que les bienfaits de la forêt sont multiples et profitent à tous : elle joue un rôle aussi bien dans la qualité de l'eau, la conservation des sols, la régulation du cycle de carbone que dans les fonctions de récréation, loisir, chasse, que de production... Malgré cela, il existe une réelle inégalité du partage des bénéfices générés par la forêt puisque c'est uniquement au propriétaire qu'en revient la gestion et ses coûts ! On

peut alors comprendre la réticence d'un propriétaire, pourtant plein de bonne volonté, à se lancer dans une démarche environnementale et, de fait, celle-ci est le plus souvent perçue comme une contrainte.

Méfiance réciproque qui freine les échanges

Pas étonnant non plus que la confiance du propriétaire vis-à-vis de l'État s'effrite quand ce dernier met en place une réglementation Natura 2000, l'obligeant finalement à intégrer des mesures favorables à la biodiversité dans son document de gestion, alors que celles-ci étaient jusqu'à présent engagées uniquement sur démarche volontaire (Cf. encadré Annexe verte). Comme il y a une dizaine d'années, lors de la création du réseau Natura 2000, pour certains, la sensation d'être mis au pied du mur renaît. Il faut pourtant savoir que dans certains pays européens frontaliers, comme l'Allemagne ou la Belgique, des lois spécifiques à Natura 2000 ont été mises en place depuis le début de cette initiative européenne et en un sens, il était temps que l'État donne du poids à Natura 2000, sinon pourquoi avoir identifié des sites écologiquement intéressants si on ne se donne pas

Annexe verte

Désormais les Plans Simples de Gestion (PSG) des forêts situées en site Natura 2000 sont soumis à une réglementation spécifique. L'agrément des PSG au titre des articles L.122-7 et L.122-8 du Code Forestier, s'obtenant en intégrant les obligations présentes dans l'Annexe Verte au Schéma Régional de Gestion Sylvicole, permet de simplifier les démarches environnementales et de conserver la Garantie de Gestion Durable.



les moyens de les préserver?

En vérité, cela traduit un manque de communication car, si on regarde bien les obligations environnementales, il s'agit le plus souvent de mesures relevant du bon sens et faciles à mettre à œuvre. Bien souvent d'ailleurs, les gestionnaires les appliquent déjà, comme celle de laisser des arbres morts sur pied.

Les complications rencontrées relèvent plus de politique que d'écologie, comme par exemple, certaines peupleraies qui ont été cartographiées en aulnaies-frênaies sur certains «Docobs» (Documents d'objectifs). En effet, afin de pouvoir mettre en place des outils et débloquent des futurs crédits sur les habitats sensibles, l'habitat potentiel (aulnaie-frênaie) a été préféré à l'habitat réel (peupleraie). Mais les coupes rases de plus d'un demi hectare y sont désormais interdites, ce qui rend plus compliquée l'exploitation des peupleraies en place.

En dehors de ces incohérences, les mesures de gestion exigées ne sont pas vraiment contraignantes. L'effort demandé est du même ordre que certains gestes quotidiens écoresponsables, comme celui de ne pas laisser l'eau couler lorsqu'on se brosse les dents.

L'importance du message et le rôle du messager

Notre rôle, en tant que chargé de mission, est d'expliquer le pourquoi du comment. C'est en effet par la



Réunion Natura 2000 où les propriétaires découvrent le Triton crêté

communication que les différents acteurs arriveront à comprendre les enjeux et à aller dans une direction commune. « C'est une triste chose de songer que la Nature parle et que le genre humain n'écoute pas » disait Victor Hugo. Nous avons tous notre part de responsabilité dans la préservation des ressources qui nous ont été confiées. Et la meilleure façon de s'en rendre compte, c'est d'aller sur le terrain. Il est important de voir ce pour quoi des efforts nous sont demandés. C'est l'objectif des sorties «grand public», des réunions techniques ou de sensibilisation (Cf. photos des réunions Natura 2000).

Ces moments permettent aussi de lutter contre certaines idées précon-

çues, comme celle du lierre considéré comme un parasite qui grimpe le long des troncs. Celui-ci a été longtemps diabolisé et éliminé à tort. En fait, le lierre dispose de petits crampons pour s'accrocher et chercher la lumière et non pour sucer la sève de l'arbre. De plus, les lierres constituent une alimentation à de nombreux animaux et un milieu propice à la présence d'insectes et donc de leurs prédateurs (oiseaux, chauves-souris...) tandis que l'air présent entre ses feuilles forme une couche isolante autour de l'arbre aussi bien l'été que l'hiver.

Cet exemple illustre également comment les connaissances écologiques contribuent à harmoniser milieu et gestion. Il existe d'ailleurs des outils et des indicateurs qui permettent désormais de mieux qualifier et quantifier la biodiversité. L'«Indice de Biodiversité Potentielle» (IBP), les «Indicateurs de Gestion Durable» (IGD), entre autres, ont été développés dans ce but et constituent un pont plus concret entre écologie et gestion. C'est également le cas dans certaines missions qui nous sont confiées. En effet, Natura 2000 impose désormais de définir et d'évaluer l'état de conservation des habitats. Notre rôle est donc de prendre en considération à la fois les aspects écologiques et socio-éco-



Réunion Natura 2000 en vue de restaurer une clairière à Molinie. Les actions prévoyaient de réouvrir le milieu (disparition des ligneux) et d'installer un pâturage.

nomiques. Nous contribuons ainsi à l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces afin de mieux interagir avec notre environnement (Cf. photo de relevés sur le terrain).

L'action individuelle au service de l'intérêt commun

Les milieux et les espèces reconnus d'intérêt communautaire au niveau européen disposent d'un ensemble de recommandations de gestion (charte Natura 2000) et d'un panel de mesures (contrats) pour améliorer leur état de conservation.

Pourtant, bien que les contrats permettent de financer des actions plus coûteuses comme la création ou l'entretien d'une mare, ou encore le maintien d'arbres écologiquement intéressants (à cavités, à fentes, dépérissant...), ils ont peu de succès. Le sentiment qu'il y a d'autres cho-

ses à faire de plus urgent (contre la crise, le chômage...) que de préserver l'environnement ou d'étudier « les petites bêtes », explique en partie le peu d'efficacité des outils mis en place. L'autre partie trouve son origine dans le peu de mesures qui existent pour le monde forestier (13 contrats forestiers contre 34 agricoles) et dans le fait qu'elles n'intègrent pas une dimension productive.

Pourtant c'est justement le moment de profiter du fait qu'il y ait encore des crédits réservés à l'amélioration et la préservation des écosystèmes, car cette situation est en sursis ! En effet, envisageons deux scénarii :

- ◆ si la France prend conscience que ne rien faire pour protéger l'environnement coûtera au final plus cher, alors il serait logique que cela débouche sur des lois plus drastiques supprimant le recours aux subventions !

- ◆ si, au contraire, les pouvoirs publics décident de prioriser les crédits ailleurs que dans l'environnement, il n'y aura plus moyen pour un propriétaire de se faire financer des travaux coûteux.

C'est pourquoi, malgré les maladrotes d'un système qui vient de naître et qui fait ses premiers pas, il ne faut pas perdre de vue qu'il offre certaines opportunités, d'autant plus que les outils disponibles ne sont pas figés et que des personnes comme les chargés de mission « environnement » des établissements publics s'emploient tous les jours à l'améliorer.

M. Thiberville,
Chargée de mission
environnement
au CRPF Champagne-Ardenne



Relevés sur le terrain.

Journée Régionale de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne du 28 septembre 2013 à Chaource : l'équilibre sylvo-cynégétique...



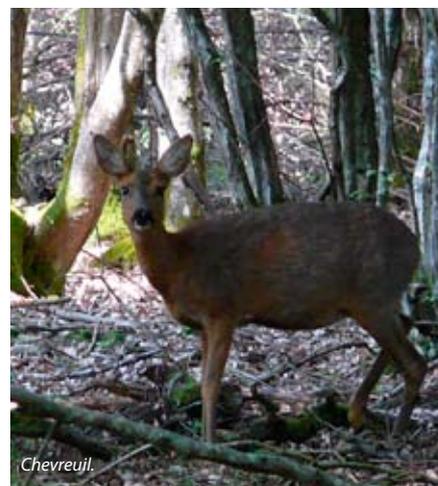
Gestion des populations de cervidés et de leurs habitats À la recherche d'un équilibre

Dans nos milieux forestiers, les populations de grands ongulés sauvages se sont considérablement développées depuis le début des années 1980. Cette progression s'explique par différents facteurs dont la mise en œuvre de mesures de renforcement des populations et du plan de chasse (instrument législatif encadrant les prélèvements).

Actuellement, la situation inquiète nombre de gestionnaires forestiers même si la situation est très disparate d'une région à l'autre. Les effets de ces populations sur les milieux ont des conséquences économiques au travers des dégâts sur les régénérations forestières mais aussi sur les cultures agricoles en périphérie des massifs. En forêt, dans les jeunes peuplements, différents types de dégâts peuvent être observés : l'abroustissement (consommation de jeunes pousses), le frottis (résultat du frottement des bois des cervidés mâles), l'écorçage (consommation des écorces par le cerf). D'autres conséquences pour la société doivent être rappelées comme l'augmentation des collisions automobiles et l'augmentation des risques sanitaires (brucellose, tuberculose, ...). Au plan écologique, de fortes populations ont des conséquences sur la structure, la composition et la dynamique des communautés végétales. Des travaux récents ont pu montrer les conséquences de fortes densités sur la biodiversité végétale mais aussi sur les espèces animales inféodées aux strates basses de nos forêts (oiseaux par exemple). Par ailleurs, la présence de ces espèces animales à faible densité a malgré tout un rôle positif dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers (apport de nutriments, transport de graines dans le pelage, etc).

La gestion des populations doit concourir à maintenir des niveaux d'effectifs en équilibre avec le milieu tant du point de vue biologique qu'économique. La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 rappelle d'ailleurs que l'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Pour autant, atteindre cet objectif n'est pas simple en raison de plusieurs facteurs comme l'absence de connaissance des effectifs des populations et de leur fonctionnement. Parmi les autres difficultés, rappelons que ces espèces ont de vastes domaines vitaux et que leur gestion dans la grande majorité des cas ne peut pas s'envisager sur les strictes limites des propriétés. Enfin, les objectifs des chasseurs et des forestiers sont rarement convergents. Néanmoins, des outils de suivi, des équilibres ont été mis au point par la communauté scientifique (CNRS, INRA, Irstea, ONCFS). Ces outils (ICE : indicateurs de changement écologiques) se basent sur le suivi d'un certain nombre de paramètres révélateurs de l'état de bonne adéquation des populations avec leur milieu : indicateurs d'abondance, de qualité des animaux (poids des jeunes), de sollicitation de la flore forestière (indice de consommation), ...

La gestion des populations ne doit pas être déconnectée de celle des milieux forestiers. Le propriétaire joue un rôle essentiel sur la qualité des milieux pour les ongulés sauvages. En effet, les interventions sylvicoles vont avoir des incidences sur l'abondance et la répartition des zones alimentaires et de refuge. Les itinéraires sylvicoles de conduite des régénéra-



Chevreuil.

Photo N. Vanderheeren

tions (choix des essences, du type de régénération et de l'importance des entretiens) ont des conséquences très importantes sur la sensibilité des régénérations forestières aux dégâts de cervidés.

Pour conclure, il est important de rappeler que gérer une population de cervidés suppose au préalable de définir des objectifs de gestion clairs et partagés entre chasseurs et sylviculteurs à l'échelle de l'unité de gestion. L'amélioration du dialogue passe également par le partage des constats et l'implication dans les suivis de populations. La mise en application de mesures pragmatiques de gestion de l'habitat concourt à limiter les impacts des ongulés. En cas de déséquilibres notoires (dégâts avérés, baisse de qualité des animaux) il est indispensable d'en faire état auprès de tous les acteurs concernés y compris auprès de ses voisins pour faire évoluer les niveaux de prélèvements et revenir au plus vite au niveau d'équilibre requis. Ces quelques recommandations seront mises en pratique dans le cadre du programme Sylvafoaune présenté dans l'article suivant.

Ph. Ballon
Irstea - Nogent/Vernisson



L'initiative SylvaFaune

Le déséquilibre forêt – ongulés : une problématique récurrente

Les dégâts causés par les cervidés aux peuplements forestiers sont devenus, dès les années 1960, la cause de relations souvent très conflictuelles entre chasseurs et forestiers. La politique forestière mise en œuvre après guerre et visant à produire la matière première nécessaire à la modernisation et au développement de la filière bois, a conduit à l'accroissement des surfaces boisées par plantation. Dans le même temps, la mise en place des plans de chasse et la reconstitution de populations de cerfs dans de nouveaux massifs ont conduit à un accroissement très fort des populations de cervidés, à la fois par extension géographique et par augmentation des densités d'animaux.

La biodiversité est également devenue un enjeu majeur des politiques environnementales, facteur prépondérant dans la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements en cours. Or l'abrutissement répété de la flore forestière par les cervidés n'est pas sans impact sur cette diversité biologique.

Les cervidés font partie intégrante des écosystèmes forestiers. Leur seule présence induit un prélèvement sur la biomasse forestière pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Toutefois, ces dégâts « alimentaires » ne doivent pas dépasser un niveau au-delà

duquel la pérennité de l'écosystème auquel ils prennent part serait remise en question.

C'est d'ailleurs ce que rappelle la loi, codifiée à l'article L 425-5 du Code de l'environnement : « *L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers* ».

Le constat d'un contexte sylvicole et cynégétique souvent considéré comme inconciliable

Très schématiquement, les sylviculteurs ont pour objectifs de régénérer leurs peuplements forestiers dans des conditions techniques et économiques satisfaisantes, et de préserver la diversité biologique de ces milieux, garant d'une meilleure résilience aux changements annoncés. Les chasseurs souhaitent quant à eux exercer une chasse durable, sur une population de cervidés maintenue en bon état sanitaire. Enfin les propriétaires voudront maintenir la valeur patrimoniale de leurs biens, par l'exercice d'une sylviculture et d'une chasse durables.

Les raisons à l'origine des situations conflictuelles opposant forestiers et chasseurs résident le plus souvent dans :

- ♦ l'absence d'un diagnostic partagé de la situation ;
- ♦ l'absence d'objectifs clairement définis, en termes compris par les forestiers et les chasseurs ;
- ♦ l'incapacité des chasseurs à régu-

ler durablement les populations de cervidés ;

- ♦ l'incapacité des forestiers à maintenir ou à améliorer les capacités d'accueil du milieu.

La perception de l'impact des dégâts forestiers est par ailleurs variable :

- ♦ selon les propriétaires : propriétaire plus ou moins chasseur, revenus de la chasse plus ou moins importants par rapport à ceux de la forêt et plus ou moins prépondérants dans les revenus du propriétaire ;
- ♦ selon les types de peuplements concernés : régénérations naturelles, plantations en plein, plantations en enrichissement, ...
- ♦ selon la vulnérabilité des peuplements qui dépend de la composition du peuplement, de sa structure et du stade de développement des arbres, des potentialités de croissance des arbres.

Enfin on pourrait raisonnablement se demander s'il n'est pas antinomique :

- ♦ de confier la régulation des populations de cervidés aux chasseurs, qui ont un intérêt à maintenir ces mêmes populations à un niveau élevé pour réaliser des prélèvements élevés ?
- ♦ de confier la détermination du niveau des prélèvements de cervidés aux sylviculteurs qui ont un intérêt à maintenir ces mêmes populations à un niveau très faible, garant de l'absence de dégâts ?
- ♦ de confier aux propriétaires l'arbitrage entre chasseurs et sylviculteurs, alors qu'ils ont un intérêt à arbitrer en faveur de l'acteur qui, au moins à court terme, apporte le plus de revenus ?

SylvaFaune : une démarche opérationnelle et partenariale

Dans ce contexte, SylvaFaune se définit comme une démarche concertée et partenariale, associant chasseurs, propriétaires et gestionnaires forestiers, visant à leur donner les moyens de partager, sur une unité de gestion donnée, un même constat sur la situation des peuplements forestiers et des populations



Intervention de J.M. Soubieux

d'ongulés, et de partager des objectifs communs.

Sylva faune doit contribuer à sensibiliser les chasseurs aux conditions nécessaires à la gestion durable des forêts, c'est-à-dire la capacité de ces forêts à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, leurs fonctions économique, écologique et sociale. La diversité biologique, la production de bois (matériaux de construction permettant le stockage de carbone, énergie renouvelable se substituant à la consommation d'énergie fossile, contribuant à la lutte contre l'effet de serre), et les services à la société (accueil du public, épuration de l'eau, élément constitutif du paysage, ...) sont autant de fonctions à garantir.

De même Sylva faune doit contribuer à sensibiliser les forestiers aux conditions permettant d'optimiser la qualité des milieux d'accueil pour la faune sauvage, facteurs potentiels pour une limitation des impacts des ongulés sur les peuplements fo-



Photo S. Gaudin

restiers, mais également facteurs d'amélioration d'une pratique plus efficace de la chasse en forêt, aboutissant à la réalisation effective des plans de chasse.

Sylva faune : où en sommes-nous ?

En novembre 2012, un comité national a été constitué, regroupant forestiers privés (CNPf, FPF), forestiers publics (ONF, COFOR), chas-

seurs (FNC, ANCGG), instituts techniques (IRSTEA et ONCFS) autour des 2 ministères chargés de la forêt et de la chasse. En février 2013, les membres de ce comité ont validé à l'unanimité un document précisant les objectifs de la démarche Sylva faune, puis un cahier des charges pour la sélection de territoires.

Après un appel à candidature relayé par chaque organisme membre du comité national, 13 territoires candidats ont été présélectionnés en juin 2013 pour le déploiement de cette initiative Sylva faune, dont 2 situés en région Champagne-Ardenne.

Dès l'automne 2013, les acteurs des territoires retenus seront réunis pour démarrer localement ce travail de concertation devant permettre d'établir un constat partagé, de définir les objectifs poursuivis et les instruments permettant d'en suivre la réalisation.

J.M. Soubieux - ONCFS
Direction des Actions Territoriales



La gestion du grand gibier : l'expérience auboise

Historique

Le plan de chasse a été institué dans le département de l'Aube en 1967. Les demandes de plans de chasse formulées par les responsables de chasse sont instruites par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) qui tient compte des espèces présentes sur le territoire, des objectifs de densité et de la qualité des milieux. Toutes les instances départementales sont représentées (établissements publics, représentants des intérêts cynégétiques, forestiers et agricoles, associations de protection de la nature).

Organisation

Le département est divisé en 9 secteurs correspondant à 9 grandes régions naturelles pour la gestion du cerf et en 48 sous-secteurs utilisés pour la gestion du chevreuil.

Il existe une sous-commission par grand secteur, présidée par l'administrateur fédéral et composée de personnes proches du terrain. Sa mission consiste à étudier les demandes de plan de chasse et à faire des propositions d'attribution à la commission en respectant les orientations fixées par cette dernière.

Le comité technique est une instance équivalente à la sous-commission, mais concerne la gestion du sanglier.

Outils réglementaires et techniques utilisés dans l'Aube

- ◆ Le plan de chasse : formidable outil de gestion qui permet à la CDCFS de se fixer des objectifs et d'avoir un suivi quantitatif et qualitatif des attributions, des réalisations ainsi que des prélèvements de cerf et de chevreuil.
- ◆ Le plan de gestion cynégétique (pour la gestion du sanglier) : son

utilisation est plus souple que celle du plan de chasse. Le calcul des attributions se fait en fonction de la surface boisée. Des attributions complémentaires peuvent être consenties à mi-saison.

- ◆ Des objectifs de prélèvement : avant toute décision et pour chaque massif, la CDCFS se prononce sur les objectifs de population à atteindre.
- ◆ Des attributions ciblées : accordées pour répondre aux problématiques locales.
- ◆ Des adaptations pour permettre une meilleure réalisation (relèvement des minima des plans de chasse) ou pour impacter la dynamique d'une population (orientation du tir sur les femelles). Exemple : le cas des biches obligatoires, mesure initiée sur Chaource il y a quelques années et encore utilisée, sur l'Orient.
- ◆ La présentation obligatoire des animaux aux points de pesée qui confirme la bonne réalisation des

prélèvements de sanglier et permet une analyse détaillée de leur qualité.

- ◆ L'instauration des Prélèvements Minimum Obligatoires (PMO) sur le sanglier : la CDCFS peut l'imposer.

Suivis de populations et bio-indicateurs mis en place dans l'Aube

- ◆ Les comptages nocturnes permettent de suivre l'évolution d'une population.
- ◆ Les comptages au poste d'agraillage : peu pratiqués dans le département, ils permettent d'estimer une population de sanglier.
- ◆ Les comptages en plaine (chevreuil) sont réalisés en période hivernale et en milieu ouvert.
- ◆ Les indices kilométriques d'abondance (IKA), pilotés par l'Office National des Forêts sont appliqués sur la quasi-totalité des massifs forestiers. Ils permettent de suivre l'évolution d'une population chevreuil.
- ◆ Le suivi des chevrettes suitées permet localement la détermination d'un taux de survie de jeunes.
- ◆ L'enquête « animaux vus » en cours de battue, appliquée sur les structures de gestion sanglier n'a pas de reconnaissance scientifique mais sensibilise les responsables de chasse aux suivis de population.
- ◆ La pesée des chevreuils contribue sur des secteurs pauvres en don-



Photo S. Figoni

nées à la gestion de cette espèce.

- ◆ L'indice de consommation (IC) de la flore réalisé par les forestiers est un protocole appliqué sur les grands massifs du département, qui nécessite une identification très précise des végétaux consommés.
- ◆ L'exposition de trophées, avec présentation obligatoire des trophées, sert à évaluer la qualité par catégorie d'âge des cerfs coiffés.

Techniques : le marquage des animaux dans l'Aube

Pour marquer les grands animaux abattus, il existe différentes catégories de bracelets :

- ◆ Pour le cerf, on distingue 4 bracelets : cerf, daguet, biche et faon,
- ◆ Pour le chevreuil, il existe deux bracelets (CHI : chevreuil indéterminé et CHF : Chevreuil femelle),
- ◆ Pour le sanglier : le bracelet correspond plus à une taxe d'abattage qu'à un bracelet de gestion. Dans les structures de gestion, il n'existe qu'un seul type de bracelet : si l'animal prélevé pèse moins de 65 kg, un bracelet suffit ; si l'animal pèse plus de 65 kg, un 2^{ème} bracelet doit être apposé. C'est une particularité auboise qui offre une grande souplesse pour la gestion des cochons.

Évolution des attributions

Depuis la mise en place du plan de chasse et des plans de gestion, le nombre de demandeurs, d'attributions et surtout les populations n'ont cessé d'augmenter.

Les populations de cerf, très réduites en 1980 (110 attributions et 91 réalisations dans l'Aube) n'ont cessé de progresser pour atteindre 1 386 attributions en 2013. Ces quinze



Photo J.B. Richard

dernières années, les attributions de chevreuil fluctuent peu et se stabilisent entre 7 300 et 8 300. Pour le sanglier, la progression est un peu différente et la courbe des prélèvements fluctue davantage en fonction des saisons et d'éléments naturels extérieurs (bonne ou mauvaise fructification, effets tempête...).

Conclusion

La CDCFS semble s'être dotée de mesures réglementaires permettant une bonne gestion du grand gibier mais des efforts restent à faire en matière de suivi de population. Trouver de nouveaux protocoles de suivi qui font défaut aujourd'hui, sur certaines espèces comme sur le sanglier, serait très utile. Certaines pistes sont à intégrer dans la gestion future du grand gibier dans l'Aube. Elles commencent par une baisse des locations dont les montants ont particulièrement flambé ces dernières années, par la création d'aménagements en forêt mais aussi et surtout par le maintien d'une large concertation avec les partenaires habituels et les chasseurs locaux qui sont, par leurs prélèvements, les principaux acteurs de cette gestion.

Être responsable de chasse aujourd'hui demande un certain courage, du temps et une certaine prise de risques, qu'ils soient réglementaires ou financiers.

Ph. Lowenstein
FDC Aube



Échanges avec le public et interventions des personnalités politiques

Les exposés de la matinée se sont achevés par les traditionnelles questions aux intervenants. Celles-ci ont porté sur l'agrainage, la représentation des propriétaires forestiers / producteurs de bois lors des commissions d'attribution des bracelets, le coût des dégâts cynégétiques pour les forestiers, les chasseurs et les environnementalistes ou la situation des équilibres sylvo-cynégétiques dans les autres pays européens.

Les personnalités invitées sont ensuite intervenues :

M. De La Hamayde, Conseiller général du canton de Bar-sur-Seine dans l'Aube a indiqué que le Conseil Général est d'une part très intéressé par l'apport de la filière forêt-bois au département de l'Aube et d'autre part, qu'il accepte d'être sollicité pour appuyer les travaux réalisés par les propriétaires forestiers privés.

M. Joannesse, conseiller régional (Vice-président délégué au développement durable), a exprimé la hausse des besoins en bois et autres énergies renouvelables. Il a rappelé

l'engagement et l'accompagnement du Conseil Régional dans les opérations de mobilisation du bois et la création de dessertes en forêt et a souligné la volonté de la Région pour être aux côtés et soutenir la filière forêt-bois.

M. Lobjoit, Directeur régional de la DRAAF, représentait le Préfet de Champagne-Ardenne. Après avoir félicité les intervenants pour la qualité de leurs présentations, M. Lobjoit a insisté sur l'intérêt de la mobilisation des acteurs de la filière pour son développement à venir. L'État sera aux côtés des propriétaires forestiers pour protéger les intérêts de la filière forêt-bois, mais c'est aux producteurs de bois d'agir et de lui insuffler sa dynamique.



Visite sur le terrain : les aménagements de protection contre le gibier / les procédés Becker

Présentation

En complément des présentations de la matinée et après un repas servi par le restaurant Le Cadusia (Chaource), les participants à la journée étaient invités en forêt des Loges Margueron à assister à une démonstration sur le terrain de différentes méthodes permettant la limitation des abrouissements des jeunes plantations par le gibier.

Des méthodes traditionnelles de protection étaient présentées et reconstituées :

- ◆ L'enrillagement intégral d'une parcelle en plantation est enrillagée jusqu'à 2,50 m de hauteur,
- ◆ Les protections individuelles des plants : les plants sont protégés par une gaine ajourée.

D'autres méthodes, plus innovantes ont été présentées par M. Becker, accompagné de son prestataire M. Antoni. Les outils présentés sont adaptables à une mini-pelle et permettent d'aménager le terrain forestier. M. Becker travaille en collaboration avec l'ONF et l'INRA pour le développement de ces outils. Ceux-ci, issus d'un travail d'observation, de recherche et d'expérimentation, permettent un travail en

harmonie, respectant et s'adaptant au sol forestier.

La démonstration de la revalorisation de zones pauvres, avec protection contre le cerf et limitation des entretiens nécessite 2 étapes, résumées ci-après.

Le procédé 1 : la création de puits de lumière protégés naturellement des cerfs

Dans les peuplements ruinés ou sinistrés, ce procédé utilise une mini-pelle qui permet de créer des puits de lumière avec formation de barrières végétales. Le Sylva-cass®, monté sur la mini-pelle, permet de couper la végétation indésirable, de casser les perches, d'arracher les racines et de préparer le sol. Il coupe, casse, crée des tire-sèves pour calmer la végétation pouvant concurrencer les plantations. Les puits ainsi créés et protégés des cervidés deviennent par la suite de petits plateaux de reboisement dans lesquels il est conseillé de travailler le sol avant plantation (procédé 2).

- ◆ **Coût** : Il faut compter entre 6 et 9 € HT par puits créé car leur nombre varie en fonction de la richesse du peuplement et leur surface varie en

fonction de la hauteur de la végétation voisine : on doit obtenir un axe de lumière d'ouest en est pour favoriser la reprise des plants.

◆ Avantages :

- ◆ Revalorisation ponctuelle des peuplements pauvres ;
- ◆ Frais de nettoyage des places limités et amortis par la conception simultanée d'un écran grand gibier qui serait par ailleurs très coûteux ;
- ◆ Durée du dispositif dans le temps : les andains de végétation autour des puits se résorbent lentement et les plants ont ainsi le temps de se développer.

- ◆ **Inconvénient** : nécessite de créer des cloisonnements (passage de la machine pour créer les puits et entretien des plantations par la suite).

Le procédé 2 : le travail du sol dans les puits de lumière créés

Grâce à l'intervention du Sylva-cass®, la création de plateaux travaillés à la mini-pelle permet de planter sans protection individuelle et sans enrillagement de la parcelle. La tête utilisée sur la mini-pelle est un sous-solleur multifonctions®. Cet outil permet



Photo J.B. Richard

Démonstration sur le terrain.

le décompactage du sol et l'élimination de la végétation, des petites souches, d'obstacles variés et de racines. Les horizons du sol ne sont pas bouleversés pour autant par ce travail en profondeur de la dent (jusqu'à 60 cm).

- ◆ **Coût** : 2 à 3 € HT selon la qualité du terrain (accessibilité, relief, topographie).
- ◆ **Avantages** :
 - ◆ Favorise la reprise et la croissance des végétaux semi-ligneux de sorte à prendre les cerfs de vitesse et consti-



Assemblée Générale de l'USM

L'Union des Sylviculteurs de la Marne (USM) a tenu son Assemblée Générale le 21 juin 2013 en présence de Monsieur Plauche-Gillon, Président des Forestiers Privés de France, de Marc Tétard de la Chambre d'Agriculture, de Philippe Droullé, Président d'EPERFOR, (CETEF de la Marne), de Christophe Génin, Groupement de Développement et de Gestion de la Marne, de Bernard Pascat, Coopérative Forestière Marnaise, de Patrice Tillet, Forêt et Bois de l'Est.

Après le rapport moral et d'activité du Président, Jean-Christophe Legendre, trésorier-adjoint, a présenté les comptes du Syndicat pour l'exercice 2012 qui laissent apparaître un déficit dû notamment à une diminution du nombre des adhérents et des cotisations, à une augmentation de la cotisation Responsabilité Civile et du reversement à FPF.

Les administrateurs ont participé à de nombreuses réunions des différentes instances où l'USM doit être présent : FPF, SAFER, UFPCA, EPERFOR, Groupe sylvo-cynégétique marnais, CTL, PEFC,

Valeur Bois, Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, Natura2000, Comité de suivi « coteaux, maisons et caves de Champagne ». Qu'ils soient ici remerciés de leur implication.

Il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration qui se compose de :

- Président** : François Girard ;
- Vice-président** : Thibault Moreau
- Secrétaire** : Françoise Willaume ;
- Trésorier** : Marc Fath ;
- Trésorier-Adjoint** : Jean-Christophe Legendre ;
- Membres** : Sophie Masson, Daniel Arnoulet, Guy Laurain, André Grivot, Michel Thirion, Philippe Droullé, Bernard Pascat ;
- Conseiller du Président** : Michel Lefèvre.

Le Président Plauche-Gillon a fait un exposé très complet sur SYLVASSUR, l'assurance Incendie Tempête mise au point avec le courtier Verspieren par FPF et a invité les participants à demander un devis par l'intermédiaire de FPF en appelant au numéro dédié : 01.47.20.66.55 ou par e-mail :

tuer une protection végétale naturelle autour des plants à la disparition des andains créés par le procédé 1.

- ◆ Limite les frais de dégagement les 2 premières années de plantation.

D'autres outils pour le travail du sol en forêt

D'autres têtes adaptables à la mini-pelle étaient exposées en forêt :

- ◆ Le scarificateur réversible® arrache la végétation et travaille le sol pour le rendre réceptif à une régénération naturelle en conditions difficiles (tapis herbacé, sols compactés, ...),
- ◆ La lame de dessouchage®, qui permet d'arracher et de dessoucher sans l'intervention de lourdes machines.

H. Feuilly (UFPCA)
Ch. Baudot (SPFS de l'Aube)

sylvassur@foretpriveefrancaise.com.

Le Président Plauche-Gillon a présenté « FORINVEST BUSINESS ANGELS » : Association des forestiers investisseurs pour le développement de la filière forêt-bois française.

Pour mémoire la vocation d'un syndicat comme l'USM a pour mission principale : défendre et représenter les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales, informer et conseiller ses adhérents sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière, d'être l'interface entre la Fédération et les adhérents en faisant monter et descendre les questions et les problèmes posés.

Ces actions sont menées par des bénévoles au service des propriétaires forestiers-sylviculteurs et il serait souhaitable que le plus grand nombre rejoignent l'USM et que les organismes économiques invitent leurs donateurs d'ordre à adhérer à l'USM. Il est regrettable que trop de « voyageurs sans billets » profitent des avantages obtenus par la Fédération.

F. Girard - Président USM



FOGEFOR 2013 - 2014

Les FOGEFOR sont des formations à la gestion forestière qui s'adressent aux propriétaires désireux de mieux connaître, protéger et valoriser leur patrimoine boisé. Les FOGEFOR sont des formations alliant des cours en salle et des exercices pratiques sur le terrain.

Inscription au cycle de base « Gérer durablement son patrimoine forestier de la graine à la grume »

Marne / Haute-Marne 2013-2014

Profitez de ce FOGEFOR, qui vous permettra d'apprendre les bases de la sylviculture.

À l'occasion de cette formation, qui se déroulera dans les environs de Vitry-le-François et Saint-Dizier, les thèmes ci-dessous seront abordés. N'hésitez pas à vous inscrire (ou à inscrire vos ayants-droits) en renvoyant le coupon de préinscription ci-dessous **avant le 4 novembre 2013** à l'adresse suivante :

UFPCA - MRFB - Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.
Contact pour tout renseignement :
03 26 65 75 01

| Dates | Thèmes |
|-------------------|--|
| 8 novembre 2013 | Introduction du cycle Fogefor. La forêt française (et régionale) et son organisation. Accueil du public. |
| 13 décembre 2013 | La forêt : un patrimoine riche en biodiversité à gérer durablement. |
| 10 janvier 2014 | La fiscalité forestière. |
| 14 février 2014 | Le matériau bois : sa composition, sa formation, ses propriétés et ses utilisations. |
| 14 mars 2014 | La forêt et ses ennemis. |
| 11 avril 2014 | L'écosystème forestier : ses composantes et son fonctionnement. |
| 16 mai 2014 | Les principales essences forestières : reconnaissance et autécologie. |
| 13 juin 2014 | La gestion des peuplements réguliers (taillis simple, futaie régulière résineuse et futaie régulière feuillue). |
| 12 septembre 2014 | La gestion des peuplements irréguliers (mélange futaie-taillis, futaie irrégulière résineuse ou mixte et futaie irrégulière feuillue). |
| 10 octobre 2014 | La gestion des jeunes peuplements et la sylviculture spécifique des peupliers, des noyers et des essences truffières. |
| 14 novembre 2014 | L'exploitation et la commercialisation des bois, clôture du cycle. |

Les FOGEFOR bénéficient du soutien financier



Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt



Centre National de la Propriété Forestière



Projet co-financé par l'Union Européenne au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

OUI, je m'inscris au stage FOGEFOR 2013-2014* :

Cycle de base « Gérer durablement son patrimoine forestier de la graine à la grume ».

(* L'adhésion à l'UFPCA section Fogefor (85 €/an) donne accès gratuitement aux formations. Si vous n'êtes pas encore inscrit pour l'année 2013, un chèque de 170 € vous sera demandé lors de votre inscription définitive (adhésion pour les années 2013 et 2014). Si vous êtes déjà inscrit pour un Fogefor de 2013, un chèque de 85 € vous sera demandé lors de votre inscription définitive (adhésion pour l'année 2014).

Madame / Monsieur

Nom Prénom Adresse

..... Téléphone/...../...../..... E.mail@.....

À, le Signature :

Plants et godets forestiers

Pépinières Poncelet

www.pepinieres-poncelet.be



Miscanthus REMISE à GIBIERS

Plantation



ENGRAIS RÉPULSIF SANGLIER



ALLE-SUR-SEMOIS • 0032 61 50 03 72



Douglas en godets (2 ans) 30-60 > 0,60€/p.





Brèves

Les jeunes propriétaires ardennais ont répondu présent !

Le 2 juin dernier par un soleil resplendissant, nous avons pu réunir une centaine de propriétaires forestiers des Ardennes avec leur famille pour une journée d'initiation destinée aux futurs gestionnaires, au Domaine de Vendresse.

Cette journée organisée conjointement par le Syndicat des Propriétaires forestiers des Ardennes et par la COFA avait pour thème : « Le plaisir de gérer, transmettre et vivre avec sa forêt ».

Monsieur David Pierrard, directeur du Parc de Belval a accepté d'animer les débats d'une vingtaine de minutes qui se sont déroulés sur chacun des thèmes. Et chaque débat a réuni 4 ou 5 jeunes futurs gestionnaires autour de Patrice Bonhomme pour le plaisir de transmettre, Arnaud de Contenson pour le plaisir de gérer et Bruno de Monclin pour le plaisir de vivre avec sa forêt.

Patrice Bonhomme et son groupe ont beaucoup insisté sur la nécessité d'intéresser les jeunes très tôt à la forêt afin d'assurer la continuité de la gestion. Pour Arnaud de Contenson et ses participants, les questions ont porté sur l'assistance que les jeunes gestionnaires peuvent attendre des organisations forestières. Et Bruno de Monclin, qui avait voulu illustrer son propos par une série bucolique de photos de forêt, d'oiseaux et ani-

maux que nous rencontrons dans les Ardennes, a su partager avec son groupe les raisons d'être heureux dans sa forêt.

Après ces tables rondes et un déjeuner sympathique nous avons pu faire une courte et belle tournée dans les forêts autour de Vendresse que les techniciens de la COFA ont animée avec compétence et bonne humeur pour la joie de tous, petits et grands.

H. Balsan

À propos des truffes de Bourgogne

Les truffes de Champagne-Ardenne, comme celles de Lorraine ou de Franche-Comté, sont des truffes dites «de Bourgogne». On les trouve depuis quelques semaines dans nos forêts du Barrois ou de Champagne crayeuse et la saison va durer, s'il ne gèle pas, jusque fin décembre-début janvier.

Moins célèbre que sa cousine du Périgord, la truffe de Bourgogne gagne à être connue ! Délicatement parfumée, elle se déguste crue, ou légèrement chauffée dans des plats d'entrées jusqu'aux desserts. Il existe déjà plusieurs ouvrages pré-

sentant la truffe de Bourgogne, sa biologie et sa gastronomie.

Vient de paraître un ouvrage généraliste, coordonné par Jean-Sébastien Pousse de la Maison des Truffes de Boncourt-sur-Meuse (55) et Claude Barbier. Écrit en termes simples et abondamment illustré, il sera vendu sur les prochains marchés et à l'occasion des prochains événements dédiés à nos truffes du Grand Est, soit : les 26 et 27 octobre à Joinville, le 16 novembre à Reims, les 21, 22, 23 et 24 novembre à Montier-en-Der, le 30 novembre à Beine-Nauroy et les 13, 14 et 15 décembre à Épernay.

Les industries forestières font partie du plan de reconquête industrielle pour la France

Le 12 septembre dernier, le ministère du redressement productif présentait 34 projets de reconquête industrielle pour la France.

On y trouve bien sûr en bonne place les industries électroniques, les télécommunications ou les biotechnologies médicales. Mais le bois n'a pas été oublié. On le retrouve dans les énergies renouvelables, la chimie verte et les biocarburants et les industries du bois.

La vocation de ce plan est de corriger le déficit énorme de notre balance commerciale due au bois en relocalisant les activités de transformation, en rendant la filière plus compétitive, notamment par l'amélioration de l'accès à la ressource, et en développant la construction bois... Mais les moyens financiers qui y seront alloués n'ont pas été évoqués...



Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

 **MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes 51000 Châlons-en-Champagne**

 **03 26 65 18 25**

 **03 26 65 47 30**

 **champagneardenne@crpf.fr**

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Claude BARBIER

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

 **IMPRIMERIE
LE RÉVEIL DE LA MARNE**

